

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2021-65

Date de la convocation : 08/09/2021

Membres en exercice : 24

Membres présents : 18

Membres votants : 18 (M. LORFEUVRE ne prend pas part au vote)

Le quinze septembre deux mille vingt et un, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes ANDREY Danielle, LAMPSON Nadège, PAYEN Françoise et Mrs CANIVENQ Roland, DAUPHY Bruno, DEMISSY Pierre, DE POUILLY Jean, DUGARD Yann, FLEURY Vincent, LAURENT CHAUVET Pierre, LORFEUVRE Gérald, MANCEAUX Christophe, MEIS Michel, NANJI Désiré Léopold, POTRON Pierre, RICHELET Jean Pol, SINGLIT Benoit, THIERION Vincent.

Représentés : M. MEIS Michel donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET Pierre

Secrétaire de séance : Mme Françoise PAYEN

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA MAISON DE SANTE
PLURIPROFESSIONNELLE DE VOUZIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-10, L.5214-16 et suivants relatifs aux communautés de communes,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L. 2124-1 à L.2124-4, R.2161-2, R.2161-3, R.2161-5, R.2185-1 et R. 2185-2.

Considérant la nécessité de réaliser les travaux d'aménagement d'une maison de santé pluriprofessionnelle à Vouziers au 6 rue Avetant ;

Dans le cadre de l'aménagement d'une maison de santé pluri professionnelle à Vouziers, un avis d'appel public à la concurrence a été lancé sur le profil acheteur et au BOAMP (n° 21-69715) le 25 mai 2021. La date limite de remise des offres était fixée au 25 juin 2021 puis prolongée au 07 juillet 2021 avec visite préalable sur site obligatoire.

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date susmentionnée.

Ce marché a été alloti comme suit :

- | | |
|----|---|
| 01 | Grosses démolitions — VRD |
| 02 | Démolitions complémentaires — Gros œuvre |
| 03 | Charpente — Couverture – Zingueries - Bardages |
| 04 | Menuiseries extérieures aluminium — Serrureries |
| 05 | Menuiseries intérieures — Plâtrerie — Faux plafonds |
| 06 | Plomberie – Chauffage – Ventilation – Climatisation |
| 07 | Électricité |
| 08 | Revêtements de sols |
| 09 | Revêtements muraux |

.../...

.../... page 2/3 Délibération DB2021/65

Chacun des lots fait l'objet d'un contrat.

La procédure de consultation retenue est la procédure adaptée ouverte en application, notamment, des dispositions des articles L. 2123-1, R. 2123-1 à R. 2123-6 du Code de la commande publique.

Le Bureau est informé que 32 plis ont été réceptionnés par voie dématérialisée.

L'ouverture des plis et l'enregistrement des offres ont eu lieu le 07 juillet 2021.

Il est rappelé que les critères d'analyse des offres, prévus au règlement de consultation sont les suivants :

Les critères d'attribution par application de la pondération sont les suivants :

1. Valeur technique de l'offre — 55 %

- Méthodologie de réalisation des travaux : 20 %
- Documents techniques et/ou explicatifs (Produits conformes aux CCTP) : 15 %
- Moyens humains, matériels affectés aux chantiers : 15 %
- Sécurité et hygiène, environnement et traitement des déchets : 5 %

2. Prix — 45 %

Les offres sont classées après addition des notes.

L'analyse des offres est exposée au Bureau.

Monsieur le Président propose aux membres du Bureau d'approuver le contrat présenté aux conditions et aux prix résultants de la procédure de consultation.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, le BUREAU, DECIDE d'attribuer les contrats suivants (M. LORFOEURVRE ne prend pas part au vote) :

- Lot n° 1 : « Grosses démolitions — VRD »

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire **RICHARD** pour un montant de **213 546,50€ HT - PSE 1 et 2 comprises.**

- Lot 2 : « Démolition – Gros-œuvre »

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire **BRUNSON** pour un montant de **112 551,49€ HT**

- Lot n° 3 : « Charpente – Couverture – Zinguerie - Bardages»

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire **TECHNIQ BATIR** pour un montant de **132 646,94€ HT – PSE 3 comprise**

- Lot n° 4 : « Menuiseries extérieures aluminium — Serrureries »

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire **SAM METAL** pour un montant de **40 165.00€ HT**

.../...

.../... page 3/3 Délibération DB2021/65

- Lot n° 5 : « Menuiseries intérieures — Plâtrerie — Faux plafonds »

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire **VAUTHIER** pour un montant de **153 764,63€ HT – PSE 10 comprise**

- Lot n°6 : « Plomberie – Chauffage – Ventilation – Climatisation »

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire **BRUNET BONNANGE** pour un montant de **145 104.00€ HT.**

- Lot n° 8 : « Revêtements de sols »

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire **DECOSOLS** pour un montant de **21 233.69 € HT.**

- Lot n° 9 : « Revêtements muraux »

Le Bureau décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'attributaire **DECOSOLS** pour un montant maximal global et forfaitaire de **45 386,7 € HT – PSE 9 comprise**

Le lot n°7 sera attribué ultérieurement.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- APPROUVE les marchés susmentionnés avec les attributaires retenus,
- PREND ACTE que le lot 7 « Electricité » sera attribué ultérieurement à l'issue d'une procédure de négociation,
- AUTORISE le Président à signer les actes à intervenir.

Pour copie conforme.

Le Président,

Benoît SINGLIT

